



Limoges, le 7 juillet 2024

Comité Départemental de Karaté  
CHÉOPS-87  
55 rue de l'Ancienne École Normale  
d'Instituteurs  
87000 Limoges

## **APPEL A CANDIDATURE AU POSTE DE RESPONSABLE DES GRADES**

Suite à l'élection du nouveau comité directeur pour l'olympiade 2024/2028 qui a eu lieu le 30 juin 2024 au Chéops-87, un appel à candidature est lancé pour le poste de responsable départemental des grades.

### **RAPPEL :**

#### **NOMINATION**

Le responsable départemental des grades est nommé par la CSDGE après un appel à candidature lancé par le Président du comité départemental.

Le responsable départemental des grades karaté doit être licencié dans le secteur géographique du comité départemental concerné et titulaire du 4ème Dan minimum.

#### **ROLE ET MISSIONS**

Le responsable départemental des grades accomplit ses missions sous l'autorité de la CSDGE et en liaison avec le Président du comité départemental et le directeur technique départemental.

Ses missions sont les suivantes :

- Il organise les sessions de passage de grades, en pleine responsabilité.
- Il établit le calendrier de passage des grades du département.
- Il encadre l'organisation de l'ensemble des examens de grades auxquels il assiste.
- Il désigne le jury de chaque session et en assure la coordination.
- Le responsable départemental des grades constate le nombre des points préalablement acquis par les candidats au cours des stages prévus par la réglementation, et il en tient compte au moment de l'établissement des résultats.

En coresponsabilités avec le président du comité départemental ou son représentant, et avec le directeur technique départemental, il assure, par des signatures conjointes, la régularité des examens.

Il est chargé de transmettre, dans les meilleurs délais, les résultats des sessions à la CSDGE.

Sur convocation du président de la CSDGE, il participe à toute réunion à l'occasion de laquelle sont précisées les directives concernant les grades.

Pour remplir ses missions, le responsable départemental des grades dispose des moyens administratifs qui sont mis à sa disposition par le comité départemental.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au président de la CSDGE, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions.

**Réponse souhaitée pour le 31 août 2024 au plus tard par courrier papier à l'adresse suivante :**

Comité Départemental de la Haute-Vienne de Karaté

CHÉOPS 87

55, rue de l'ancienne école normale d'instituteurs

87000 Limoges

Le Président,



Gilles SERVIERE

